



# FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 17 décembre 2010

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le budget prévisionnel 2011 de FranceAgriMer adopté en Conseil d'administration

Lors du Conseil d'administration de FranceAgriMer du 16 novembre dernier, les professionnels avaient étudié le projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2011. À la suite de cet examen, les présidents des Conseils spécialisés de l'établissement avaient demandé au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire de reconsidérer sa proposition.

Des évolutions ont été apportées au document relatif au budget 2011, au cours d'une rencontre avec le ministre au début du mois de décembre. Elles ont été réexaminées ce jour en Conseil d'administration.

L'EPRD 2011 a été présenté au même niveau de dépenses et de recettes que la version précédente, soit 750 millions d'euros de crédits d'intervention communautaire et près de 300 millions d'euros de crédits d'intervention nationale.

Toutefois, il a été procédé, au titre des actions d'intervention, au redéploiement de 3,15 M€ au profit du fonds viticole (2 M€), des aides aux exploitations (0,33 M€), des aides à l'organisation économique (0,37 M€), des aides à l'expérimentation (0,3 M€), ainsi qu'à la promotion-communication (0,15 M€).

Par ailleurs, les plans de développement deviennent désormais des plans stratégiques dont le périmètre est élargi au soutien global des filières concernées. Leur contenu sera défini en concertation avec les Conseils spécialisés.

Dans un contexte général de maîtrise des dépenses publiques, ce budget va permettre de favoriser l'adaptation des filières et de développer leur transversalité, tout en améliorant leur compétitivité.

La fongibilité obtenue entre les lignes budgétaires permettra au Conseil d'administration de jouer pleinement son rôle d'orientation et d'arbitrage entre les filières.

Enfin, des décisions modificatives (DM) pourront intervenir en cours d'année pour le financement d'actions non prévues lors du vote de l'EPRD, notamment pour la mise en place de dispositifs de gestion de crise en cas de besoin.

#### Contacts presse FranceAgriMer

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54 [virginie.nicolet@franceagrimer.fr](mailto:virginie.nicolet@franceagrimer.fr)  
Laurence Gibert Tél. : 01 73 30 34 05 [laurence.gibert@franceagrimer.fr](mailto:laurence.gibert@franceagrimer.fr)